

Rapport annuel aux porteurs de parts et rapport de l'auditeur indépendant

31 décembre

2024

## Table des matières

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

3

États financiers annuels audités

Le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications qui visent à fournir des renseignements complémentaires et additionnels sur les états financiers du fonds de placement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du fonds de placement. Un exemplaire des états financiers annuels a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-888-362-7172 ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, à www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200 rue Bay, Bureau 2700, C. P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

#### Note sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future de la Société ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement de la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues, des catastrophes naturelles, et la capacité de Ninepoint à recruter ou à garder en poste des employés clés. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le

## Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

## Objectif et stratégies de placement

Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II (la « Société ») est un fonds d'investissement à capital fixe. L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales viseront i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières ou ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La Société investira dans des émetteurs du secteur des ressources exerçant des activités au Canada. Pour réaliser cette stratégie, le gestionnaire accorde une préférence marquée aux sociétés à l'étape de la production, ce qui, selon Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), devrait atténuer le risque de perte associé à un investissement dans des sociétés qui se trouvent à un stade antérieur.

Sprott Asset Management LP est le sous-conseiller de la Société.

## Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 18 septembre 2024. Depuis sa création, la Société n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global au cours de la période.

## Résultats d'exploitation

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative par part de catégorie A aux fins des opérations s'établissait à 17,03 \$.

L'année 2024 a été mouvementée, avec de fortes fluctuations causées par des facteurs économiques et géopolitiques, mais a finalement terminé sur une note stable. L'année a commencé avec optimisme, les marchés ayant anticipé les réductions de taux de la Réserve fédérale américaine et une forte demande pour les produits de base essentiels; cependant, l'inflation persistante, le ralentissement de la croissance mondiale et les prévisions modérées concernant les secteurs clés ont pesé sur la confiance du marché tout au long de l'année.

Le pétrole brut a connu des périodes de volatilité, les contraintes d'approvisionnement et les tensions géopolitiques ayant initialement soutenu les prix, mais les inquiétudes quant à l'affaiblissement de la demande en Chine et les récessions potentielles dans les économies occidentales ont fini par neutraliser les profits, laissant les prix relativement inchangés à la fin de l'année. Le cuivre a suivi une trajectoire similaire, l'enthousiasme initial suscité par les véhicules électriques et les infrastructures liées à l'IA ayant cédé la place aux inquiétudes concernant le ralentissement de la croissance mondiale, ce qui a maintenu les prix pratiquement inchangés sur l'ensemble de l'année.

L'année a été plus difficile pour le nickel, dont les prix ont baissé en raison de l'affaiblissement de la demande de véhicules électriques et de l'offre excédentaire dans des marchés clés, ce qui a entraîné un important ajustement à la baisse. En revanche, le zinc a été l'un des rares métaux industriels à enregistrer de bons résultats, grâce à une forte demande dans les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière, ainsi qu'au resserrement de l'offre qui a contribué à faire grimper les prix.

L'or s'est démarqué dans un marché des produits de base par ailleurs morose, en s'appréciant de manière significative au cours de l'année. La diversification des devises des banques centrales autres que le dollar américain, la forte demande des particuliers en Asie et l'aggravation des tensions géopolitiques sont autant de facteurs qui ont renforcé l'attrait pour l'or en tant que valeur refuge. Sa performance a mis en évidence l'appétit persistant pour la stabilité en cette année marquée par l'incertitude.

Si 2024 a connu des moments marqués par l'optimisme des investisseurs, notamment au premier semestre, une grande partie de cet optimisme s'est estompée à mesure que les difficultés économiques en Chine, aux États-Unis et en Europe se sont aggravées. Les incertitudes géopolitiques, y compris certaines politiques proposées par le président élu Donald Trump, ont complexifié encore davantage la situation sur les marchés.

Parmi les titres individuels ayant le plus contribué au rendement de la Société, on retrouve Global Uranium Corporation et Greenridge Exploration Inc.

Parmi les titres individuels ayant le plus nui au rendement de la Société, mentionnons Goldshore Resources Inc. et Dolly Varden Silver Corporation.

La valeur liquidative de la Société s'établissait à 17,7 millions de dollars au 31 décembre 2024.

## Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société peut emprunter le montant total des honoraires des placeurs pour compte et des frais du placement, jusqu'à concurrence de 10 % du produit brut de tout placement individuel. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de roulement en organisme de placement collectif ou une opération de liquidité de rechange (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Si un manquement survient à l'égard des clauses restrictives qui s'appliquent, le remboursement immédiat des intérêts courus et du principal restant dû est exigé. Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Au 31 décembre 2024, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 817 846 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		31 décembre 2024	
	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
	\$	%	
Montant maximum emprunté	1 817 846	10,25	
Montant minimum emprunté	649 751	3,66	

Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024 se sont élevées à 13 430 \$.

## Événements récents

Aucune modification importante n'a été apportée à la stratégie de placement et aux caractéristiques de la Société au cours de la période allant du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024. Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille de la Société pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

## Opérations entre parties liées

## FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2,00 % de la valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Pour la période allant du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024, la Société a engagé des frais de gestion de 106 959 \$ (y compris les taxes). La totalité des frais de gestion engagés par la Société est attribuable aux services de conseil en placement.

#### CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment les honoraires d'audit, les frais juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs de parts. La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par la Société. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

#### AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Société pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024.

Actif net par part de la Société<sup>1</sup>

	31 déc.
	20244
Catégorie A	\$
Actif net à l'ouverture de la période <sup>2</sup>	22,98
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	_
Total des charges	(0,19)
Profits réalisés (pertes réalisées)	_
Profits latents (pertes latentes)	(5,88)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation <sup>3</sup>	(6,07)
Distributions:	
Total des distributions annuelles	_
Actif net à la clôture de la période	17,52
	31 déc.
	2024 <sup>4</sup>
Catégorie F	\$
Actif net à l'ouverture de la période <sup>2</sup>	23,87
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	23,67
Total des produits	_
Total des charges	(0,20)
Profits réalisés (pertes réalisées)	-
Profits latents (pertes latentes)	(6,19)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation <sup>3</sup>	(6,39)
Distributions:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Total des distributions annuelles	
Actif net à la clôture de la période	18,37
-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers audités de la Société. Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements.

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du placement ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par part correspondait au prix d'offre initial de 25,00 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 2,02 \$ par part pour les parts de catégorie A et de 1,13 \$ par part pour les parts de catégorie F.

L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

<sup>4</sup> Données fournies pour la période du 25 septembre 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024 pour les parts de catégorie A et les parts de catégorie F.

## Ratios et données supplémentaires

Catégorie A	2024
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	13 021 \$
Nombre de parts en circulation <sup>1</sup>	743 306
Ratio des frais de gestion <sup>2</sup>	3,30 %
Ratio des frais d'opération <sup>3</sup>	_
Taux de rotation du portefeuille <sup>4</sup>	_
Valeur liquidative par part <sup>1,5</sup>	17,52 \$
	31 déc.
Catégorie F	2024
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	4 714 \$
Nombre de parts en circulation <sup>1</sup>	256 610

31 déc.

3,35 %

18,37 \$

1 Données fournies au 31 décembre 2024

Ratio des frais de gestion<sup>2</sup>

Ratio des frais d'opération<sup>3</sup> Taux de rotation du portefeuille<sup>4</sup> Valeur liquidative par part<sup>1, 5</sup>

- 2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.
- Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.
- 5 Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part était de 17,03 \$ pour la catégorie A et de 17,85 \$ pour la catégorie F.

# Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la Société n'est pas tenue de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel », puisqu'elle est un émetteur assujetti depuis moins d'un an.

## Aperçu du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Répartition du portefeuille

% de la valeur
liquidative
90,3
19,4
109,7
0,8
(10,5)
100,0

Totalité des positions acheteur

	% de la valeur
Émetteur	liquidative
Dolly Varden Silver Corporation	17,0
Global Uranium Corporation	10,0
NeXGold Mining Corporation	9,8
Skyharbour Resources Limited	9,5
Troilus Gold Corporation	8,4
Canada Nickel Company Inc.	8,3
Sitka Gold Corporation	7,6
Goldshore Resources Inc.	7,1
STLLR Gold Inc.	5,5
Greenridge Exploration Inc.	3,5
Spanish Mountain Gold Limited	3,1
Primary Hydrogen Corporation	2,4
Independence Gold Corporation	2,4
Foremost Clean Energy Limited	2,3
White Gold Corporation	2,3
AuMega Metals Limited	2,2
Brixton Metals Corporation	2,0
Exploits Discovery Corporation	1,6
Quetzal Copper Corporation	1,4
Canterra Minerals Corporation	1,3
Galway Metals Inc	1,2
Trésorerie	0,8
Goliath Resources Limited	0,8
Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	110,5

La Société ne détenait aucune position vendeur au 31 décembre 2024.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à <a href="https://www.ninepoint.com">www.ninepoint.com</a>.

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux associés de

Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II

(La « Société »)

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie pour la période close allant du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que
  celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à
  ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de
  non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie
  significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions
  volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto (Canada) Le 27 mars 2025 Erret + Young s.r.l./s.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés



## État de la situation financière

Au 31 décembre	2024
	\$
Actifs	
Actifs courants	
Placements (notes 3, 5 et 10)	19 452 530
Trésorerie (note 10)	148 431
Total des actifs	19 600 961
Passifs	
Passifs courants	
Charges à payer	48 632
Emprunt (note 7)	1 817 846
Total des passifs	1 866 478
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	17 734 483
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie	
Catégorie A	13 020 545
Catégorie F	4 713 938
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie par part (note 3)	
Catégorie A	17,52
Catégorie F	18,37

 $Se\ reporter\ aux\ notes\ ci-jointes,\ qui\ font\ partie\ int\'egrante\ des\ pr\'esents\ \'etats\ financiers.$ 

Approuvé au nom de Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II par le conseil d'administration de Ninepoint 2019 Corporation à titre de commandité

John Wilson

ADMINISTRATEUR

James Fox

ADMINISTRATEUR

# État du résultat global

Pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024	2024
	\$
Produits	
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(5 299 507)
Total des produits (pertes)	(5 299 507)
Charges (notes 11 et 12)	
Frais de gestion	106 959
Honoraires d'audit	23 947
Frais d'administration	18 367
Charges d'intérêts et frais bancaires	13 430
Droits de dépôt	3 071
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	2 836
Droits de garde	1 665
Honoraires juridiques	790
Total des charges	171 065
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(5 470 572)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie	
Catégorie A	(4 058 856)
Catégorie F	(1 411 716)
Nombre moyen pondéré de parts de la Société	
Catégorie A	668 504
Catégorie F	221 049
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie par part (note 3)	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par catégorie par part (note 3) Catégorie A	(6,07)

Se reporter aux notes ci-iointes, aui font partie intégrante des présents états financiers

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

Pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024	2024
	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à l'ouverture de la période	
Catégorie A	-
Catégorie F	-
	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	
Catégorie A	(4 058 856)
Catégorie F	(1 411 716)
	(5 470 572)
Opérations sur parts de la Société (note 9)	
Produit de l'émission de parts de la Société	
Catégorie A	18 582 650
Catégorie F	6 415 250
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Catégorie A	(1 503 249)
Catégorie F	(289 596)
	23 205 055
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
Catégorie A	13 020 545
Catégorie F	4 713 938
	17 734 483
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à la clôture de la période	
Catégorie A	13 020 545
Catégorie F	4 713 938
	17 734 483

 $Se\ reporter\ aux\ notes\ ci-jointes,\ qui\ font\ partie\ int\'egrante\ des\ pr\'esents\ \'etats\ financiers.$ 

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société (suite)

Pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024	202-
Parts de la Société à l'ouverture de la période	
Catégorie A	-
Catégorie F	-
Opérations sur parts de la Société (note 9)	
Émission de parts de la Société	
Catégorie A	743 306
Catégorie F	256 610
	999 916
Parts de la Société à la clôture de la période	
Catégorie A	743 306
Catégorie F	256 610
	999 916

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

## Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024	2024
	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	(5 470 572)
Ajustements:	
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	5 299 507
Achats de placements	(24 752 037)
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	1 866 478
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(23 056 624)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de parts de la Société	24 997 900
	(1 792 845)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	23 205 055
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	148 431
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	-
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	148 431
Information supplémentaire*	
Intérêts payés	13 430

<sup>\*</sup>L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

## Inventaire du portefeuille

u 31 décembre 2024		Date de restriction/expiration	Coût moyen	Juste valeu
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [103,50 %]		\$	
ACTIONS	MATIÈRES PREMIÈRES [87,67 %]			
12 083 000	AuMega Metals Limited	7 avr. 2025*	724 980	395 55
5 555 000	Brixton Metals Corporation	23 mai 2025*	499 950	315 0
1 740 000	Canada Nickel Company Inc.	1 er mai, 2025*	2 001 000	1 471 6
2 500 000	Canterra Minerals Corporation	20 avr. 2025*	300 000	231 6
3 200 000	Dolly Varden Silver Corporation	27 janv. 2025*	4 000 000	3 016 7
6 250 000	Exploits Discovery Corporation	28 janv. 2025*	500 000	276 0
167 000	Foremost Clean Energy Limited	15 mars 2025*	584 500	325 4
435 000	Galway Metals Inc	9 mars 2025*	252 300	220 0
5 263 500	Goldshore Resources Inc.	26 fév. 2025*	2 500 163	1 265 8
139 000	Goliath Resources Limited	3 fév. 2025*	200 160	145 9
570 000	Greenridge Exploration Inc.	11 fév. 2025*	501 600	548 5
2 272 000	Independence Gold Corporation	24 fév. 2025*	499 840	426 7
2 500 000	NeXGold Mining Corporation	7 mars 2025*	2 000 000	1 649 1
875 000	Primary Hydrogen Corporation	21 avr. 2025*	350 000	380 8
1 500 000	Quetzal Copper Corporation	25 avr. 2025*	255 000	193 9
3 921 000		8 mars 2025*	1 999 710	1 348 5
5 387 000	Spanish Mountain Gold Limited	13 mars 2025*	834 985	512 4
1 134 800	STLLR Gold Inc.		1 497 936	941 8
4 938 000	Troilus Gold Corporation		1 999 890	1 481 4
1 923 000	White Gold Corporation	21 avr. 2025*	499 980	400 6
			22 001 994	15 548 1
	ÉNERGIE [15,83 %]			
1 250 000	•	12 févr. 2025*	500 000	1 129 1
4 891 400	Skyharbour Resources Limited	20 avr. 2025*	2 250 044	1 677 0
			2 750 044	2 806 2
otal des titres de participation			24 752 038	18 354 3
	BONS DE SOUSCRIPTION [6,19 %]			
ACTIONS				
1 250 000	Global Uranium Corporation	12 févr. 2025*, 11 oct 2026	-	638 5
	•		-	638 5
	MATIÈRES PREMIÈRES [2,59 %]			
2 777 500	*	23 mars 2025*, 22 nov. 2026	-	34 9
167 000	**	15 mars 2025*, 14 nov. 2026	-	83 1
285 000		11 févr. 2025*, 10 oct. 2027	-	66 5
1 250 000		7 mars 2025*, 6 nov. 2026	-	88 7
437 500		21 avr. 2025*, 20 juin 2026	-	50 8
750 000	- 11	25 avr. 2025*, 24 déc. 2026	-	51 9
2 693 500	•	13 mars 2025*, 13 nov. 2026	-	43 9
567 400	STLLR Gold Inc.	26 nov. 2026	-	39 4
			-	459 5
otal des bons de souscription			-	1 098 1
otal des placements [109,69	%]		24 752 038	19 452 5
résorerie et autres actifs, moir	s les passifs [-9,69 %]			(1 718 04
otal da l'actif net attribuabl	e aux porteurs de parts de la Société [100,00 %]			17 734 4

<sup>\*</sup> Titres dont la revente est limitée jusqu'à la date indiquée ou qui sont assujettis à la règle 144 du Securities Act of 1933 pour les valeurs mobilières portant la mention R1933.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

# Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2024

## Gestion des risques financiers (note 6)

## Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales visent : i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières ou ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. La Société investira dans des émetteurs du secteur des ressources exerçant des activités au Canada.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2024. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

## Risque de marché

## a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation et des bons de souscription. Au 31 décembre 2024, si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société aurait augmenté ou diminué du montant indiqué dans le tableau ci-dessous.

#### 31 décembre 2024

En % de l'actif net attribuable aux	
Incidence	porteurs de parts de la Société
\$	%
1 945 253	10,97

#### b) Risque de change

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

## c) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt liée à ses placements. En supposant que le niveau d'endettement demeure le même au 31 décembre 2024, une variation de 0,5 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution d'environ 9 089 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société sur une base annuelle.

### Risque de crédit

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

## Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024
	9/0
Titres de participation :	
Matières premières	87,67
Énergie	15,83
Bons de souscription	6,19
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	(9,69)
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	100,00

# Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 31 décembre 2024

# Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 31 décembre 2024, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	2 423 284	15 931 093	_	18 354 377
Bons de souscription	_	1 098 153	_	1 098 153
Total	2 423 284	17 029 246	_	19 452 530

Au cours de la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

## Facilité d'emprunt (note 7)

Au 31 décembre 2024, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 1 817 846 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		31 décembre 2024		
	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société		
	\$	%		
Montant maximum emprunté	1 817 846	10,25		
Montant minimum emprunté	649 751	3,66		

Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024, se sont élevés à 13 430 \$.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

## 1. Établissement de la Société

Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II (la « Société ») a été constituée en société en commandite sous le régime des lois de la province d'Ontario. Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II a été constituée le 18 septembre 2024. La Société a retenu les services de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») pour qu'il lui fournisse des services de placement, de gestion et d'administration ainsi que d'autres services. Le commandité de la Société est Ninepoint 2019 Corporation (le « commandité »). Le gestionnaire a retenu les services de Sprott Asset Management LP à titre de sous-conseiller auprès de la Société. Le siège social de la Société est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

Le 25 septembre 2024, la Société a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 508 296 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 12 707 400 \$. Le 17 octobre 2024, Société a réalisé la dernière clôture de son premier appel public à l'épargne visant 491 620 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 12 290 500 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Ninepoint 2024 Short Duration Flow-Through Limited Partnership II a l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif au cours de la période allant du 15 janvier 2026 au 28 février 2026, mais si le gestionnaire décide de ne pas procéder à une telle opération, la Société convoquera une assemblée extraordinaire pour examiner une opération de liquidité de rechange (une « liquidité de rechange »), sous réserve d'une approbation par résolution extraordinaire. Si l'opération de roulement en organisme de placement collectif est réalisée, alors, aux termes de la convention de cession, les actifs de la Société seront cédés à la société de placement à capital variable en échange d'actions de l'organisme de placement collectif avec report d'impôt si les choix appropriés sont effectués. Dans le cadre de l'opération de roulement en organisme de placement collectif, la Société sera dissoute et les commanditaires recevront leur quote-part des actions rachetables de l'organisme de placement collectif.

L'état de la situation financière de la Société est en date du 31 décembre 2024. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et le tableau des flux de trésorerie de la Société visent la période allant de la date de création de la Société au 31 décembre 2024. L'inventaire du portefeuille de la Société est au 31 décembre 2024.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 27 mars 2025.

## 2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, la Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Société classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés de la Société sont classés comme étant à la JVRN et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les méthodes comptables utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les associés, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 9. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après la comptabilisation initiale, ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
- 3) Les obligations, les débentures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. La Société tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation de la Société à l'égard de l'actif net attribuable aux associés est présentée au prix de rachat.

#### OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés à l'état du résultat global.

Comme l'indique l'état du résultat global, les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et tout intérêt sur les soldes de trésorerie; et le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables.

#### TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

## CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS PAR PART

L'actif net attribuable aux porteurs de parts de chaque Société est calculé chaque date d'évaluation en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par le nombre total de parts de la Société en circulation à cette date.

## AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux associés liée à l'exploitation par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux associés provenant de l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, qui est présenté dans l'état du résultat global.

#### COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charge et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

## HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

#### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite par la Société. Chaque commanditaire devra habituellement inclure dans le calcul de son bénéfice ou de sa perte à des fins fiscales pour une année d'imposition la quote-part lui ayant été attribuée par la Société du bénéfice ou des pertes à des fins fiscales (y compris les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles) de chaque exercice de la Société.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

## a) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

## b) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

## 4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers.

#### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

La Société détient des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, la Société peut évaluer ses placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. La Société considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Se reporter à la note 5, Évaluations à la juste valeur, pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de la Société.

#### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques de la Société et a conclu que le classement à la JVRN, selon IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers de la Société.

## 5. Évaluations de la juste valeur

La Société utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés de la Société dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

• Les titres de participation évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

• Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

• Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Pour la période close le 31 décembre 2024, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des actions ordinaires acquises par voie de placement privé et assujetties à une période de détention suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention des actions ordinaires, les actions deviennent librement négociables et, par conséquent, doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en actions ordinaires de niveau 1. Aucun autre transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des périodes.

## 6. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels elle investit. L'ampleur des risques auxquels la Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans les prospectus de la Société. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion de la Société. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2024 et regroupe les titres par catégorie d'actifs et par secteur. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Les placements de la Société sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

#### a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les placements de la Société sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par la Société se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

#### b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. La Société peut détenir des titres libellés en devises autres que le dollar canadien. Ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société (le dollar canadien) lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

#### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La plupart des placements de la Société ne portent pas intérêt. La trésorerie et les placements à court terme n'exposent pas la Société à un risque de taux d'intérêt important. En conséquence, la Société n'est pas assujettie à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La facilité d'emprunt porte intérêt au taux préférentiel et, par conséquent, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le montant des intérêts versés aux termes de la facilité d'emprunt.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par la Société sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. La Société investit dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif ou maintiennent un montant en trésorerie suffisant pour financer les charges dans le cours normal des activités. La Société peut, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou faisant l'objet de restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. De plus, les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

À l'exception des emprunts, tous les passifs financiers de la Société sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période. Tous les emprunts détenus par la Société viennent à échéance à la date à laquelle la Société est liquidée aux termes d'une opération de roulement en organisme de placement collectif.

#### RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

### RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements de la Société peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par la Société. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels la Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de la Société et aux intérêts des commanditaires.

## 7. Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société peut emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel pour la Société. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de liquidité de rechange est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. Le ratio maximal du levier financier auquel la Société peut être exposée en tout temps en vertu de la facilité d'emprunt est de 1,33:1 (total des positions acheteur, y compris les positions à effet de levier, majoré du total des positions vendeur et divisé par l'actif net de la Société). L'exposition totale maximale aux emprunts, aux ventes à découvert et aux dérivés visés que peut avoir la Société, exprimée en pourcentage de la valeur liquidative, est de 33,34 %. Certaines clauses restrictives s'appliquent et si elles ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, elles exigent le paiement immédiat de l'intérêt couru et du principal total dû. Au 31 décembre 2024, la Société respectait les clauses restrictives ou celles-ci avaient fait l'objet d'une renonciation.

## 8. Attributions aux associés

Sous réserve de l'attribution de la prime de rendement, une tranche de 99,99 % du résultat net ou de la perte nette de la Société sera attribuée au prorata parmi les commanditaires qui sont des porteurs de parts le dernier jour ouvrable de chaque exercice, et une tranche de 0,01 % du résultat net ou de la perte nette de la Société sera attribuée au commandité. Si l'attribution de la prime de rendement est payable, le commandité se verra attribuer un montant du résultat net de la Société correspondant à ce résultat net ou à l'attribution de la prime de rendement si ce montant est inférieur (et il devra payer l'impôt connexe), et l'autre portion du résultat net sera attribuée aux commanditaires et au commandité tel qu'il est décrit ci-dessus. À la dissolution de la Société, le commandité aura droit au montant de l'attribution de la prime de rendement, s'il y a lieu, et les commanditaires auront droit à 99,99 % du reliquat des actifs de la Société qui sera attribué au commanditaire en fonction de la valeur liquidative attribuable à la catégorie de parts applicable et du nombre de parts de cette catégorie détenues par le commanditaire, et le commandité aura droit à 0,01 % de ce reliquat des actifs.

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de la Société à la date de l'attribution de la prime de rendement (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) (l'« attribution de la prime de rendement ») d'un montant équivalant au nombre de parts en circulation à la date de l'attribution de la prime de rendement de la catégorie visée multiplié par 20 % du montant par lequel la valeur liquidative par part à la date de l'attribution de la prime de rendement (après exclusion de l'incidence des distributions, le cas échéant) i) de toute part de catégorie A excède 26,50 \$ ou de toute par de catégorie F excède 27,48 \$.

Le montant de l'attribution de la prime de rendement sera calculé à la date d'attribution de la prime de rendement et versé dès que possible par la suite. Ce montant sera versé en trésorerie avant la cession des actifs de la Société à l'organisme de placement collectif désigné en vertu de l'opération de roulement en OPC ou si les actifs de la Société ne font pas l'objet d'une cession à l'organisme de placement collectif désigné, avant la dissolution de la Société. Il n'y a eu aucune attribution de la prime de rendement pour la période close le 31 décembre 2024.

## 9. Capitaux propres et gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité de parts. Chaque part assujettit son porteur aux mêmes obligations qu'un porteur de toute autre part et lui accorde les mêmes droits, y compris le droit de voter à toutes les assemblées des commanditaires et de participer à parts égales aux distributions effectuées par la Société. La Société est un fonds à durée de vie limitée et la part sociale de Société correspond à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier. Par conséquent, les parts de Société sont classées en tant que passifs financiers.

Les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

#### GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société est représenté par l'actif net de la Société et il est composé des parts émises, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission, ainsi que des résultats non distribués (déficit). Le gestionnaire se sert du capital conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement de la Société, tels qu'ils sont définis dans les prospectus de la Société. La Société n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

ÉVALUATION DES PARTS

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau qui suit présente une comparaison entre la valeur liquidative établie aux fins des opérations par part et l'actif net par part présenté dans les états financiers au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024		
Série	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers	
Catégorie A	17,03 \$	17,52 \$	
Catégorie F	17,85 \$	18,37 \$	

## 10. Trésorerie et placements faisant l'objet de restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par la Société. La valeur de la trésorerie et des placements faisant l'objet de restrictions détenus pour la Société est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

## 11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

En contrepartie des services du gestionnaire et conformément aux modalités de la convention de gestion, la Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de leur valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

ATTRIBUTION AUX ASSOCIÉS

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de la Société si certains critères de performance sont atteints. Se reporter à la note 8, Attributions aux associés.

## 12. Charges d'exploitation de la Société

La Société prend en charge tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à son exploitation et à son administration. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais.

## 13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de la Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

## 14. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour la Société et les autres fonds. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de la Société et d'autres fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Chaque fonds ou société en commandite assujetti à la supervision du CEI paie une part au prorata des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Le CEI remet annuellement des rapports aux commanditaires comme l'exige le Règlement 81-107.

# Renseignements sur l'entreprise

## Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP Royal Bank Plaza, tour Sud 200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27 Toronto (Ontario) M5J 2J1

Tél.: 416-362-7172 Sans frais: 1-888-362-7172 Téléc.: 416-628-2397

Courriel: invest@ninepoint.com

Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site Web à l'adresse :

www.ninepoint.com

Appelez notre service d'information sur les fonds communs de placement pour connaître les cours de clôture quotidiens : 416-362-7172 ou 1-888-362-7172

### **Auditeurs**

Ernst & Young s.r.l./s.E.N.C.R.L. EY Tower 100, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) M5H 0B3

## Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. Tour Banque TD 66, rue Wellington Ouest, bureau 5300 Toronto (Ontario) M5K 1E6